

# La lettre du SNUipp Isère

**Jeudi 22 janvier 2009**

**Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école**

*Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).*

- **Fête des vœux, dernière ligne droite**
- **Évaluation en CM2 : informez les parents – un diaporama à votre disposition**
- **Jeudi 29 janvier grève interprofessionnelle public/privé**
- **Participez aux réunions de secteurs :**

## ■ Fête des vœux dans les écoles

Pensez à télécharger et à reproduire les cartes de vœux [http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/cartes\\_de\\_voeux.pdf](http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/cartes_de_voeux.pdf) et à nous les renvoyer si vous ne pouvez pas participer à la remise collective mercredi 28 à 16 heures à l'Inspection académique

***Si vous ne l'avez pas encore fait, prévenez les correspondant locaux des différents media de votre secteur (journaux, radios)***

***N'oubliez pas d'inviter, DDEN, élus sympathisants de notre initiative etc.***

***Nous avons mis un nouveau diaporama sur le site. Il reprend l'ensemble des thèmes qui nous mobilise actuellement : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article571>***

## ■ Évaluation en CM2

***Un diaporama en ligne sur notre site depuis ce matin. <http://38.snuipp.fr/spip.php?article607>***

***Il est un excellent outil de présentation aux parents (et aux collègues). À télécharger et à utiliser sans modération.***

### **Saisie des résultats :**

Vous trouverez sur ce lien, le logiciel mis en place par le SNUipp pour saisir les résultats en « neutralisant » certains items : <http://www.snuipp.fr/spip.php?article6127>

## ■ Grève du 29 janvier : lettre aux parents

- Sur ce lien un modèle de lettre aux parents que vous pouvez modifier à votre guise : [http://38.snuipp.fr/IMG/doc/greve\\_29\\_01\\_2009\\_lettre\\_aux\\_parents.doc](http://38.snuipp.fr/IMG/doc/greve_29_01_2009_lettre_aux_parents.doc)

- Rappel : **la déclaration doit parvenir lundi 26 janvier soir au plus tard** : un modèle sur ce lien. <http://38.snuipp.fr/spip.php?article601> FAX IA : 04 76 74 78 93

Pensez à conserver un double de votre déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax.

## ■ Grève du 29 janvier : préavis départemental

La nouvelle réglementation encadrant le droit de grève dans les écoles nous impose de notifier auprès de l'autorité concernée les motifs de la grève avant de lancer un préavis. L'autorité concernée est contrainte d'ouvrir une négociation préalable. Le SNUipp Isère a déposé à cet effet un exposé de motifs (en plus de ceux notifiés nationalement) à l'IA au niveau départemental afin d'engager des négociations sur 3 points précis :

- RASED : maintien et l'organisation des postes de RASED et des dispositifs spécialisés d'aide aux enfants en difficulté dans notre département.
- Base élèves : ni retrait de salaire, ni retrait d'emploi pour les directeurs qui refusent de participer aux formations et/ou à la mise en place de Base élèves.
- Mouvement des personnels : équité et transparence garanties par des règles équitables établies dans la concertation.

Dans le cadre de la loi, l'IA sera tenu de donner des réponses précises à nos revendications.

Pour le SNUipp, l'objectif de cette loi est de limiter le droit de grève des enseignants des écoles et en il demande toujours l'abrogation.

## ■ Temps de service des enseignants : rappel.

Nous avons été informés que certains IEN imposent aux collègues des corrections collectives à date fixe avec émargement des présents sans que ce temps soit pris en compte dans les 108 heures.

Rien ne peut obliger les collègues à se plier à ces injonctions : le temps de service des enseignants du premier degré est très clairement défini à la fois par le Code de l'Éducation et le

texte paru au BO du 28 août 2008 : nous devons 24 heures hebdomadaires et 108 heures annualisées. Le reste est du domaine de notre organisation personnelle et une absence à ce type de réunion n'a pas lieu d'être justifiée.

*Pas de réponse directement à ce mail mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)*